



Reparation sous garantie avec des pièces d'occasion

Par Galaad22300

Bonjour,

Je suis en litige avec un centre multimarques qui m'a vendu un véhicule avec une garantie moteur boîte pont.

Il est tombé en panne pendant cette période de garantie.

Le problème est un problème interne au moteur donc bien pris au titre de cette garantie.

Le véhicule est réparé et roulant. Seulement j'ai découvert que la réparation avait consisté (entre autres) à changer la culasse et un piston avec des pièces d'occasion.

Pour une réparation, l'emploi des pièces d'occasion est possible avec l'accord du propriétaire, mais je n'ai pas été consulté et je voulais savoir si le garagiste avait le droit d'utiliser des pièces de réemploi sans mon accord pour réparer ce véhicule sous garantie ?

Sur quels textes ou jurisprudences puis-je fonder la réponse éventuelle ?

Merci d'avance